



**Protocole facultatif
se rapportant à la Convention
contre la torture et autres
peines ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
18 août 2020
Français
Original : anglais

Réunion des États parties

Huitième réunion

Genève, 22 octobre 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion par le représentant du Secrétaire général.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des autres membres du bureau de la réunion.
5. Élection, conformément aux articles 7 et 9 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des 12 futurs membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture qui remplaceront les membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2020.
6. Questions diverses.

